

# Février 2013



## Sommaire

- ▶ **Echos du Conseil Municipal**  
Séances du 21 janvier et du 18 février
- ▶ **Hommage à Mireille Guillermet**
- ▶ **Réforme des rythmes scolaires**
- ▶ **Les 50 ans de la station** : tout en images (ou presque)
- ▶ **Sportifs des Coulmes**
- ▶ **Nuit de la chouette**



Bulletin  
mensuel

La vie de la commune,

c'est aussi sur

<http://rencurel.sud-gresivaudan.org/>



n°118

## Edito

En 2012, l'édito du mois de février de *L'Air du Temps* était consacré à la journée du 18 février, temps fort de l'hiver au Col de Romeyère. Il concluait par « Merci à tous pour ce 18 février ! Rendez-vous en Février 2013 ».

16 février 2013. Pari gagné ! Une **Fête** inoubliable au Col de Romeyère / Coulmes-en-Vercors.

Les 50 ans de la station ont permis de rassembler les associations et les élus dans l'organisation d'une journée de fête destinée à remercier ceux qui se sont investis depuis des années, mais aussi à promouvoir notre station familiale. Cette occasion a permis de partager des moments avec les habitants de Rencurel et d'accueillir en toute convivialité nos voisins des communes des alentours toujours fidèles à notre station. On a pu montrer que skier, se balader en raquettes ou à pied, ou simplement profiter de l'air pur, du ciel bleu et du soleil magnifique (ça, ce n'est pas tous les jours, mais presque !), ce n'est que du bonheur.

Et je ne parle même pas des bugnes, du vin chaud, du gâteau, du buffet ... Une **Fête** inoubliable !

Imaginer l'avenir en respectant ceux qui dans le passé ont façonné le présent, continuons sur cette voie.

Alors, on fait quoi pour le samedi 15 février 2014 ?

Didier Lattard, maire



# Echos du Conseil municipal

Séances du 21 janvier et du 18 février 2013

## VOIRIE COMMUNALE

### Un groupement de commandes pour bénéficier de tarifs plus attractifs.

La Commune adhère au groupement de commandes mis en place par la CCBI pour les travaux d'entretien et de renforcement de la voirie communale.

L'objectif est de:

- bénéficier de tarifs plus attractifs en ayant un marché global au niveau de la CCBI plutôt qu'au niveau de chaque commune,
- de faciliter la tâche pour les communes, puisqu'une fois le marché passé par la CCBI il suffira d'émettre un bon de commande pour lancer la réalisation des travaux.



La Commune garde la maîtrise sur les travaux qu'elle veut réaliser, elle est chargée de l'exécution du marché pour la part qui la concerne et sollicite directement les subventions. Elle a, par contre, obligation de confier ses travaux de voirie aux entreprises retenues dans le cadre du groupement de commandes, excepté pour des travaux d'un montant inférieur à 10 000 €HT par an. La convention correspondante est signée pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

## NATURA 2000

### Approbation du périmètre initial ajusté à la parcelle

Dans le n° 98 de *L'Air du Temps* (mars 2011), nous présentions un dossier sur le site NATURA 2000 référencé I26 et FR8201743 « Prairies à orchidées, tuffières et grottes de la Bourne », dont le périmètre actuel de 3500 ha s'étend des Jarrands jusqu'à St Nazaire-en-Royans.

Suite au travail conduit avec le PNRV en 2011 pour préciser le périmètre initial (celui de 2000) au niveau parcellaire et exclure du périmètre la zone

urbanisée de la Balme et les hameaux du Moulin et de la Valette, la Commune a approuvé officiellement ce périmètre ajusté, sur demande des services de l'Etat.



Dans le n° 112 de *L'Air du Temps* (juin 2012), nous parlions de l'extension du site NATURA 2000 demandée par les agriculteurs. La commune ayant approuvé le principe de cette extension, plusieurs réunions de travail ont eu lieu pour définir ce périmètre étendu, à la parcelle, afin qu'il soit cohérent avec le zonage du PLU en cours d'élaboration. Les informations provenant des services de l'Etat n'étant pas très claires et la mise en place de la nouvelle PAC (Politique Agricole Commune) en 2014 contribuant à brouiller la visibilité sur les aides agro-environnementales, le projet d'extension est mis en attente au niveau de toutes les communes de la CCBI.

## ATESAT

### Demande de renouvellement de la convention avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour l'aide aux communes



La convention avec la DDE pour l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) a été signée début 2010 pour 2 années (voir n° 85 de *L'Air du Temps* paru en janvier 2010).

Cette convention arrivant à échéance, la Commune a sollicité son renouvellement pour 2013. La DDT souhaite clairement réduire les missions d'assistance et seules les communes de petite taille devraient pouvoir en bénéficier. Nous avons sollicité le préfet et nous attendons sa réponse.

Rappelons les missions dont la Commune bénéficie grâce à l'ATESAT :

- **L'aménagement et l'habitat** : conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et démarches à suivre pour le réaliser.

- **La voirie** : assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes, assistance à la gestion de la voirie et de la circulation, assistance pour l'entretien et les réparations, assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art.

## SITCV

### Dissolution du syndicat

Le Syndicat Intercommunal pour la Télévision et la Communication du Vercors, qui regroupe les communes du canton de La Chapelle + Rencurel, va disparaître.

En effet, dans le cadre de la révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Drôme, le Préfet a décidé de dissoudre les syndicats intercommunaux de télévision locaux afin de permettre une adhésion directe des communes au Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme.

Grâce à ce syndicat, Rencurel a pu bénéficier de l'installation de paraboles et décodeurs analogiques il y a déjà longtemps et de subventions pour équiper les écoles avec des ordinateurs, un vidéoprojecteur...

En l'attente d'information (intérêt pour la commune), le Conseil ne se prononce pas sur une éventuelle adhésion au Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme.

## PROTECTION DES AGENTS COMMUNAUX

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les agents de la commune peuvent bénéficier d'un régime de protection santé et de prévoyance contre les accidents de la vie, de garantie dépendance...

En juillet 2011, les élus se sont prononcés favorablement pour le maintien du salaire à 100% suite à une incapacité de travail (congé maladie de longue durée) pendant 1 an au lieu des 3 mois habituels et pour le versement d'un capital dans le cas d'un décès ou d'une perte totale et irréversible d'autonomie avant 65 ans.

Les agents qui désirent bénéficier de ces avantages doivent en faire la demande, et la commune prend en charge 50% du coût de la cotisation.

La réglementation impose maintenant à la commune de se prononcer sur le

# Echos du Conseil municipal

Suite de la p.2

montant de sa participation et non plus sur un pourcentage. Pour que celle-ci reste identique, elle a été fixée à 140€ par an pour un agent à temps plein. Pour les agents à temps partiel, elle sera calculée au prorata du temps travaillé.

## CHAUFFERIE À BOIS DÉCHIQUETÉ

Lancement de la consultation des entreprises



L'avenant définissant le taux des honoraires du bureau d'études AKOE, maître d'œuvre du projet, a été modifié pour correspondre à un taux de 7,59% pour la tranche conditionnelle sous maîtrise d'ouvrage de la commune.

Ceci fait suite à une différence d'interprétation de l'acte d'engagement signé par AKOE. Tout sera fait pour que le projet ne prenne pas trop de retard. La consultation des entreprises sera lancée avant la fin février.

## BÂTIMENT D'ACCUEIL DU COL DE ROMEYÈRE

Visite de sécurité et normes électriques



Suite à la visite de la commission de sécurité et aux remarques du bureau de contrôle, des

travaux supplémentaires concernant le lot « électricité » sont nécessaires. Ce lot est donc ajusté pour y intégrer les travaux suivants : éclairage de sécurité, alimentation des plaques électriques, intervention disjoncteur, éclairage extérieur. Le surcoût est de 1 808,83 € HT au lieu de 364,15 € HT, comme prévu initialement.

## DIVERS

- Un permis de construire a été accordé à M. et M<sup>me</sup> Brunetto pour la rénovation de l'hôtel-restaurant *Cœur des Montagnes*.
- Lors de la réunion concernant l'église avec le Conseil Général, il a été décidé d'approfondir le scénario de démolition partielle afin d'obtenir tous les éléments de choix entre les différentes possibilités.

# Hommage

à M<sup>me</sup> Mireille Guillermet



« Mireille Guillermet est partie ce samedi 2 février dans sa 100<sup>ème</sup> année. Elle était la doyenne de Rencurel.

Il y a 45 ans que, venant de Lyon, elle s'est établie à Rencurel avec sa fille Hilda pour prendre la direction d'une maison de repos, *Les Genêts*, créée en 1966 par l'association des laïcs du Carmel, dans les locaux de l'ancien séminaire loués par l'Evêché de Grenoble. Le but de cette maison était d'accueillir en repos des prêtres, religieux, religieuses, et leurs familles pendant une période de vacances.

Elle a acquis une maison à Rencurel et s'y est installée complètement en 1982, à sa prise de retraite. Depuis donc presque 30 années, elle a participé et s'est mise au service de la vie du village de tout son cœur avec beaucoup d'entrain : le club de la Doulouche, la bibliothèque avec Annie Glénat, Jacqueline Fanjas et Hilda, la mise en place d'une équipe du MCR (Mouvement Chrétien des Retraités) en lien avec celle de Villard-de-Lans, l'obtention d'un service de minicar à la demande pour que les habitants sans voiture puissent faire leurs courses...

Atteinte depuis 10 ans par l'usure des années, elle ne s'est jamais laissée aller, téléphonant, écrivant, dès qu'elle avait connaissance d'une personne malade ou en souffrance, prenant des nouvelles avec beaucoup de courage malgré le handicap physique qui la gagnait de plus en plus.

Il a vraiment fallu que ce ne lui soit plus possible de rester chez elle, malgré les aides de l'équipe de soins des infirmières de Pont-en-Royans, de l'équipe des aide-ménagères de l'ADMR de St Romans, et de bien des personnes du village de Rencurel, pour qu'elle quitte sa maison, Rencurel, les montagnes qu'elle aimait tant. »

M<sup>me</sup> Geneviève Guillermet,  
belle fille de M<sup>me</sup> Mireille Guillermet

# Services publics

Brigade de gendarmerie, mairie, agence postale



**Le secrétariat de mairie  
est ouvert au public**

- le lundi de 9h à 12h  
et de 13h30 à 17h,
- le mardi de 13h30 à 16h
- le jeudi de 13h30 à 17h

**Merci de respecter  
ces horaires !**

**Fermeture exceptionnelle  
(congés annuels)  
du lundi 4 mars  
au vendredi 8 mars inclus**

**La brigade  
de gendarmerie  
de Pont-en-Royans,  
est ouverte au public :  
le lundi de 8h à midi  
le vendredi de 14h à 18h**



**L'agence postale  
de La Balme  
est ouverte au public :  
du lundi au samedi  
de 9h à 11h30**

# Découvrir, échanger...

➡ 10<sup>ÈME</sup> NUIT  
DE LA CHOUETTE

Samedi 23 mars à 20h, au Col de Romeyère (Centre des Coulmes)



Col de Romeyère - Rencurel - Rendez vous à 20h00  
(parking du Centre de Vacances des Coulmes)  
petite balade nocturne pour affût, vin chaud offert par le centre de vacances puis  
présentation du film de Pierre Walder :

Chouettes Rencontres

Gratuit - renseignements auprès du CPIE Vercors au 04 76 94 30 40



Au programme de la soirée :

- on fait une petite balade d'affût (probablement en direction du Belvédère),
- on se réchauffe avec le traditionnel vin chaud offert par le centre de vacances des Coulmes
- on termine par la projection de :  
"Chouettes rencontres", film de Pierre Walder (cinéaste-ornithologue Suisse).

## "Chouettes rencontres"

Ce film nous propose, durant 30 minutes, l'histoire d'un naturaliste qui part chaque printemps dans les forêts du Parc du Jura vaudois pour découvrir les secrets de la vie de la Chevêchette et de la Chouette de Tengmalm. S'ensuit la séquence d'un artiste dessinateur passionné par les chouettes de montagne, puis des scènes de la vie de ces rapaces, le baguage des nichées par les ornithologues accrédités, enfin un volet concernant la protection des sites de reproduction par le Groupe d'Etude des Rapaces Nocturnes de l'Ouest vaudois...

Cette soirée est organisée par le CPIE Vercors, le pôle Biodiversité du Parc et le Centre des Coulmes Elle est bien entendu gratuite et les renseignements seront à prendre auprès du CPIE Vercors au :  
04 76 94 30 40

# Anniversaire

16 février : la station fêtait ses 50 ans

Le 16 février, c'était une journée pour fêter tous ceux qui ont contribué à la création et au fonctionnement de la station depuis 50 ans, et également à la diversification et à la valorisation du massif des Coulmes. Le Col de Romeyère s'est fondu progressivement dans « Les Coulmes-en-Vercors » sans perdre son identité ; le Col de Romeyère est une porte d'entrée pour beaucoup d'activités : ski alpin, ski nordique, raquettes, VTT, randonnée pédestre...

Merci à tous ceux qui ont participé à cette journée.

Merci à tous ceux qui ont préparé et contribué à cette journée, qui restera inoubliable pour beaucoup d'entre nous !

Et en plus, nous avons été comblés par la météo !

Didier Lattard,



# Education

## Réforme des rythmes scolaires

On sait depuis longtemps que les écoliers français ont :

- un nombre d'heures d'enseignement plus important que dans beaucoup de pays comparables (864 h contre 774 à 821 h en moyenne),
- un nombre de jours d'école le plus faible d'Europe (144 jours contre 187 en moyenne),
- une semaine particulièrement courte (4 jours contre 5, voire 6, chez la plupart de nos voisins européens).

Les écoliers français ont donc des journées scolaires trop longues. Et cela entraîne fatigue et difficultés scolaires.

On sait tout ça depuis longtemps mais on a du mal à faire évoluer le système.

L'actuel ministre de l'Education Nationale manifeste la volonté de faire enfin bouger les lignes. Comment ? Et qu'est-ce que cela pourrait changer ?

### Les grandes lignes de la réforme

La réforme des rythmes à l'école primaire a pour objectif d'améliorer les conditions d'apprentissage pour favoriser la réussite de tous les élèves.

Et ce, en mettant en avant 3 mesures :

- **Une réduction du temps de classe dans la journée** : 5h15 maximum au lieu de 6h actuellement
- **Une répartition du temps de classe hebdomadaire sur 5 jours** (9 demi-journées au lieu de 8 actuellement)
- **Une meilleure articulation entre les temps scolaire et périscolaire.**

Les enfants auront le même nombre d'heures de classe qu'actuellement (24h par semaine) mais réparties différemment pour que leurs journées scolaires soient moins chargées, les temps d'enseignement si possible placés aux moments de la journée où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

**Si les parents le souhaitent, en dehors du temps scolaire, les enfants pourront participer :**

#### à des activités culturelles, artistiques ou sportives

organisées par les collectivités locales ; ces activités devront contribuer « au développement de la curiosité intellectuelle des enfants et à leur épanouissement » ; elles découleront du Projet Educatif Territorial (PEDT) élaboré par la collectivité locale en concertation avec les parents, les enseignants, les associations...



#### à des « activités pédagogiques complémentaires »

proposées par les enseignants qui offriront des possibilités d'activités plus larges que l'aide individualisée (soutien) telle qu'elle existe actuellement.

Sur la journée, les enfants pourront donc être pris en charge sur un temps équivalent à ce qui se pratique actuellement.

**Cette réforme s'applique de plein droit à la rentrée 2013, mais les com-**

munes qui estiment ne pas réunir les conditions pour une mise en place satisfaisante dès cette année ont la **possibilité de demander une dérogation pour un report à la rentrée 2014**. Dans ce cas, avant le 9 mars, le maire informe le Conseil général (chargé des transports scolaires) de son projet de report. Le Conseil général donne son avis dans un délai de 20 jours.

Le 31 mars au plus tard, le maire transmet sa demande de report accompagnée de l'avis du Conseil général à la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (ex. Inspectrice d'Académie).

Pour inciter les communes à mettre en place la réforme dès 2013, **une dotation de 50 € par élève scolarisé est prévue par le gouvernement**. A cette somme vient s'ajouter une somme de 40 € par élève pour les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU) ou à la dotation de solidarité rurale (DSR). La somme complémentaire sera prolongée pour l'année scolaire 2014/2015, que la commune ait mis la réforme en place en 2013 ou en 2014 ; elle s'élèvera alors à 45 €

**Le 12 février dernier, à l'initiative d'Anne Lefèvre, directrice de l'école de La Balme-de-Rencurel, et en partenariat avec la commune, une réunion d'information a été organisée à l'intention des parents et des partenaires associatifs ou autres.**

**Après la présentation des grandes lignes de la réforme, les échanges ont été particulièrement riches et positifs. Ils ont porté sur l'intérêt de la réforme, sur la manière dont on voyait sa mise en application, sur les partenaires potentiels, sur les moyens à mettre en place pour faire circuler l'information et alimenter la réflexion...**

### L'INTÉRÊT DE LA RÉFORME

- L'objectif d'améliorer les conditions d'apprentissage pour favoriser la réussite de tous les enfants est apprécié. Il est souligné qu'on parle, là, des rythmes scolaires mais que le respect des rythmes biologique est également important. Et ces rythmes biologiques sont à prendre en compte au niveau de l'organisation du

temps aussi bien en dehors de la famille que dans la famille.

- On sait que le rythme des enfants est souvent déterminé par le rythme des adultes et notamment les horaires de travail des parents. Sans culpabiliser qui que ce soit, l'assemblée suggère qu'on évoque aussi cette question lors de l'élaboration du Projet Educatif Territorial.
- L'assemblée pense que les activités périscolaires seraient mieux placées dans le

prolongement de l'interclasse de la mi-journée plutôt qu'après le temps de classe ; la capacité de concentration des enfants étant moins importante en début d'après-midi qu'après 15h.



# Education

## Réforme des rythmes scolaires

### LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

L'assemblée souhaite qu'elles soient l'occasion pour les enfants :

- d'une **ouverture sur les autres** (ce qui supposerait des échanges possibles avec des enfants d'autres communes)
- d'une **ouverture culturelle**
- de **participer à la vie de la commune** au travers de projets qui les impliquent
- de **faire le travail demandé** par les enseignants (leçons).

**Ces activités seront-elles gratuites pour les familles ou bien une participation leur sera-t-elle demandée ?** L'assemblée s'accorde à penser qu'elles doivent être gratuites puisqu'elles doivent concourir à améliorer les conditions d'apprentissage et favoriser la réussite de tous les élèves. Il serait contradictoire d'opérer une sélection par l'argent. **Se pose alors le problème du coût pour la collectivité.**

**Des pistes d'activités ou de projets sont proposées :**

- une chorale intercommunale (les chants seraient travaillés séparément mais des regroupements périodiques seraient organisés pour un travail d'ensemble)
- du théâtre (cf. dispositif pour la chorale)
- des activités sportives avec rencontres intercommunales périodiques
- des correspondants des bulletins communaux (choix des sujets, rédaction, photos).



### LES POINTS QUI POURRAIENT POSER PROBLÈME

- **Les sorties de ski et les séances de piscine :** ces activités qui impliquent un déplacement ne peuvent se concevoir sur une plage inférieure à 3h ; des solutions sont donc à trouver ; des pistes sont esquissées, leur faisabilité est à étudier.
- **Les intervenants :** trouvera-t-on des

intervenants qualifiés pour des interventions de 45 mn ? qui gèrera la présence des intervenants au quotidien ? comment palier l'absence d'un intervenant ?

- **Les locaux :** les activités périscolaires ne devront pas se dérouler dans les classes pour permettre aux enseignants de disposer de leur salle de classe pour effectuer leur travail personnel ; des locaux dédiés dans l'école ou à proximité sont à prévoir.
- Un point qui n'a pas été abordé pendant la réunion mais qui a fait l'objet d'une note spéciale du ministère : l'attention des communes est attirée sur le fait que les activités périscolaires peuvent être éligibles aux **aides de la CAF** à condition qu'elles soient organisées de telle manière qu'elles puissent être assimilées à un centre de loisirs sans hébergement : durée sur l'année, durée quotidienne (pas inférieure à 2 h), assiduité des enfants inscrits, présence d'au moins 50% d'intervenants diplômés et notamment d'un titulaire du BAFD.



### UNE MISE EN PLACE COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE ?

On évoque la possibilité, à étudier, d'utiliser différemment les moyens affectés :

- Les prestations des intervenants musicaux de l'école de musique intercommunale pourraient-elles se faire, par exemple pour partie sur le temps périscolaire ?
- Les moyens affectés par l'Espace Enfance Jeunesse à la prise en charge des enfants le mercredi matin pourraient-ils être redéployés si le mercredi matin redevient un temps scolaire ?
- Les relations bibliothèques-écoles pourraient-elles être repensées dans le sens d'une plus grande complémentarité ?

Outre la nécessaire collaboration au sein de la CCBI, les parents souhaitent

que la possibilité d'une collaboration avec les communes du canton de La Chapelle (et notamment St Julien et St Martin) soient étudiée en raison de la proximité et d'une liaison qui ne risque pas d'être impactée par les travaux dans les Gorges de la Bourne.



### COMMENT POURSUIVRE APRÈS LA RÉUNION ?

- Faire circuler l'information (y compris sur la manière dont d'autres communes dans d'autres secteurs abordent cette question) pour faciliter les échanges sans multiplier les réunions ; un site internet ou au moins une page dédiée sur le site de la commune.
- Informer les maires, les parents délégués aux Conseils d'écoles, les enseignants et les partenaires potentiels de la CCBI de la teneur de notre réunion et solliciter un échange.
- Prendre contact avec le maire de St Julien (et Président de la CCV).

Les participants à la réunion s'accordent à penser qu'il appartient à tous (enseignants, parents, commune, intervenants) de faire que la réforme ait les effets positifs escomptés.

Sa mise en place peut aussi être l'occasion de réflexions qui débordent le cadre tout en restant cohérentes avec les objectifs poursuivis. Un exemple : comment les parents peuvent-ils concourir à favoriser les apprentissages de leurs enfants autrement qu'en leur faisant apprendre et réciter leurs leçons ?

Michel Eymard  
Adjoint au maire

Le Conseil municipal débattre de la question de la modification des rythmes scolaires dans sa séance du lundi 4 mars (les délégués des parents et les enseignants sont invités). Il devra notamment se prononcer sur un éventuel report de la mise en place d'une nouvelle organisation à la rentrée 2014.

# Sportifs des Coulmes

Le Club des Coulmes à la Foulée blanche, le Team aux Drayes blanches

## LE CLUB DES COULMES À LA FOULÉE BLANCHE

Samedi 26 janvier 2013, 13 enfants du Club de ski de fond des Coulmes ont paraffiné les skis avec deux adultes pour préparer la 35<sup>ème</sup> foulée blanche.

Dimanche 27 janvier 2013, quelques parents ont accompagné ces 13 enfants qui participaient à la course. Le départ était à 10h15.

Les résultats des concurrents du Club des Coulmes :

### 5km garçons :

|            |                         |             |
|------------|-------------------------|-------------|
| Mathéo G . | 124 <sup>ème</sup> /219 | 0h 57mn 23s |
| Gaspard T. | 143 <sup>ème</sup> /219 | 1h 03mn 45s |
| Ferréol D. | 153 <sup>ème</sup> /219 | 1h 05mn 54s |
| Nathan P.  | 165 <sup>ème</sup> /219 | 1h 08mn     |
| Clément P. | 183 <sup>ème</sup> /219 | 1h 16mn     |
| Eloane D.  | 188 <sup>ème</sup> /219 | 1h 19mn 45s |
| Emilien D. | 194 <sup>ème</sup> /219 | 1h 28mn 13s |

Temps du premier : 0h22mn27s  
Temps du dernier : 2h49mn 58s

### 5km filles :

Marie K . 44<sup>ème</sup> /167 0h 38mn 53s

Temps de la première : 0h 28mn 43s  
Temps de la dernière : 1h 58mn 42s

### 10km garçons :

|             |                        |             |
|-------------|------------------------|-------------|
| Louis B.    | 20 <sup>ème</sup> /230 | 0h 45mn 54s |
| Flavien C.  | 36 <sup>ème</sup> /230 | 0h 51mn 34s |
| Antonin K . | 39 <sup>ème</sup> /230 | 0h 51mn 55s |
| Adrien G.   | 78 <sup>ème</sup> /230 | 0h 59mn 20s |
| Lucien D.   | 99 <sup>ème</sup> /230 | 1h 05mn 26s |

Temps du premier : 0h 29mn 02s  
Temps du dernier : 2h49mn 58s

Il y avait beaucoup de monde. Nous nous sommes bien amusés.

Au Club de ski de fond, les cours se passent un samedi sur deux à Presles et l'autre samedi à Rencurel de 14h à 16h30. Ensuite on goûte tous ensemble. Il y a plusieurs groupes de niveaux, certains sont en classique et d'autre en skating. Il y a des adultes et des enfants (à partir de 6 ans) qui participent aux cours . Nous y faisons des exercices techniques, des jeux, sur pistes et hors-piste. Nous faisons du biathlon de temps en temps.

Flavien Callet



## DRAYES BLANCHES

Les Drayes blanches, c'est une course hors piste (donc sur un parcours non damé pour l'essentiel) qui se déroule à Fond d'Urle/Chaud Clapier, dans la Drôme.

Jean-Pierre Gally et Michel Fourier représentaient Les Coulmes dans l'épreuve des 10 km à laquelle participaient 188 concurrents.



Jean-Pierre a terminé 72<sup>ème</sup> en 1h 42mn 46s et Michel 156<sup>ème</sup> en 2h 01mn 10s.

## Anniversaire 50 ans de la station

**Errata** - Dans L'Air du temps n°117 (janvier 2013), une erreur s'est glissée dans les noms des personnes qui participaient à l'inauguration du télésiège de Ravat en mars 1965. Le Préfet n'était pas présent mais M. Grelier, inspecteur Jeunesse et Sports assistait à la cérémonie. Nous n'avons pas mentionné Charles Callet, conseiller municipal, ni le lieutenant Vuillaume, commandant la brigade de gendarmerie de St Marcellin et le Chef Cuzin de la brigade de Pont-en Royans.

**On peut voir l'exposition « 1963-2013... Du Col de Romeyère aux Coulmes-en-Vercors »** au Foyer de ski jusqu'à la fin de la saison.

Les personnes qui désirent se procurer le fichier numérique peuvent s'adresser à la mairie.

**Idem pour le diaporama diffusé le 16.**

**Un diaporama sur la journée du 16 est en cours de réalisation.** A suivre... dans le prochain n° de l'ADT.

# Sortir, découvrir, échanger

Le Sou des écoles propose... L'ACCR/5<sup>ème</sup> saison propose..

Samédi 16 Mars  
LES ANNEES FOLLES  
1920- 1930

Salle de la Scie  
La Balme de Rencurel



Venez déguisés !  
Boisson offerte  
au plus beau déguisement !

A partir de 19h30  
Apéritif et « Cabaret musical » !

21h - Repas-spectacle  
avec « Altitude danse » !

Repas\* adulte 17 € :

salade composée,  
daube de bœuf à la provençale,  
polenta crémeuse,  
flan de carottes au cumin  
et pois gourmands,  
café gourmand, cocktail offert

Repas\* enfant 8 €

daube et polenta,  
glace, un sirop offert

\* En partenariat avec  
Les bœufs-carottes, traiteur local

Suivi du bal traditionnel !  
Entrée bal 3 €

Réservation au plus tard  
Lundi 11 Mars :  
06 30 50 63 18 Delphine  
ou 06 31 37 50 08 Mélanie

Vendredi 15 mars

POURVU QU'IL NOUS ARRIVE QUELQUE CHOSE

Théâtre tout public

Compagnie Le chat du désert

Mise en scène Grégory Faive,  
à partir du *Petit lexique amoureux*  
du théâtre de Philippe Torreton



A travers cette belle déclaration d'amour au théâtre, Grégory Faive nous invite avec beaucoup d'humour à découvrir le travail du comédien, ses relations avec le public, les outils techniques... bref tout ce qui permettra qu'il se passe quelque chose entre l'acteur

et le spectateur...

« Un comédien entre sur scène avec quelque chose à dire à un public venu pour l'écouter. Va-t-il être entendu ? Est ce que le miracle de ce petit échange va avoir lieu ? Et surtout, comment est-ce que ce petit miracle se fabrique ? Ce sont toutes ces questions qui ont nourri mon désir d'adapter pour la scène *Le petit lexique amoureux* du théâtre de Philippe Torreton. (...) » Grégory Faive

Dans le cadre de la tournée  
décentralisée de la MC2

20h30 - Salle des fêtes,  
Pont-en-Royans

Tarif plein : 8€ - Tarif réduit : 6€  
Réservation : OT de Pont 04 76 36 09 10  
Renseignements : 04 76 36 09 74

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Vendredi 29 mars

CYRANO DE BERGERAC

Théâtre tout public  
Texte d'Edmond Rostand  
mis en scène par Dominique Pitoiset  
En partenariat avec  
le Foyer culturel du Royans



20h30 - MC2  
Grenoble

Que dire ? Si ce n'est que, comme le nez de Cyrano, cette pièce est un roc, un pic, un cap, une péninsule... en fait, un véritable monument historique ! De plus, c'est Philippe Torreton qui interprète Cyrano... Tout est dit !

Pour ce spectacle qui aura lieu à la MC2, à Grenoble, nous proposons :  
Tarif plein : 16€ (au lieu de 28€)  
Tarif pour les moins de 26 ans : 10€  
Transport en bus gratuit depuis Pont  
S'inscrire avant le 20 mars  
Renseignements et inscriptions :  
04 76 36 09 74



# Agenda

Mars

| Quand ?                             | Quoi ?                                | Où ?                                                                             | Par qui ?                          |
|-------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Vendredi 1 <sup>er</sup> mars à 20h | Descente aux flambeaux                | Col de Romeyère                                                                  | Ski-Club                           |
| Samedi 2 mars - 14h                 | Champion's luge Rallye photo          | Col de Romeyère<br>Col de Romeyère                                               | Ski-Club<br>Ski-Club               |
| Lundi 4 mars à 18h                  | Conseil municipal                     | Salle de la mairie                                                               |                                    |
| Mercredi 6 mars                     | Sortie raquettes                      | Le Faz                                                                           | Foyer de Presles                   |
| Vendredi 8 mars à 20h               | Descente aux flambeaux                | Col de Romeyère                                                                  | Ski-Club                           |
| Samedi 16 mars à partir de 19h30    | Soirée <i>Années folles</i>           | La Scie                                                                          | Sou des écoles                     |
| Samedi 23 mars à 17h                | Les carnets de Julie                  | France 3 - Au menu : la truite de la Bourne, la ferme des Ferries à St romans... |                                    |
| Samedi 23 mars à 20h                | 10 <sup>ème</sup> Nuit de la chouette | Col de Romeyère<br>Centre des Coulmes                                            | CPIE Vercors<br>Centre des Coulmes |
| Vendredi 29 mars à 14h              | Coucou de belote                      | La Scie                                                                          | Club de la Doulouche               |
| Dimanche 31 mars à 15h              | Messe de Pâques                       | Salle paroissiale                                                                | Paroisse                           |

## Associatif

Ski-Club

### ➡ RALLYE PHOTO

Bonjour les skieurs, je suis le chef des pingouins de la station ! Aujourd'hui, j'ai posé tel un mannequin dans tout le domaine. Votre mission, si vous l'acceptez, sera de retrouver les 12 lieux de mes clichés et de reprendre ces mêmes photos avec un ami d'un jour... Prévoir un appareil photo avec le câble, vos skis et... votre forfait bien sûr ! Pour vous donner une idée de la difficulté : essayez de deviner où je suis sur la photo ci-dessous !



Rendez-vous donc le **samedi 2 mars, 14h30 cabane de Ravat**.

À vos appareils !

Et ce samedi 2 mars, il y aura aussi le **Champion'luge** (cf. *L'Air du temps* n° 117), prévu le 23 février mais reporté pour cause de mauvaise visibilité.

Cyril Perroteau

Sou des écoles

### ➡ SOIRÉE ANNÉES FOLLES



Pour la soirée des « Années folles » du Samedi 16 mars, nous faisons appel à vous pour la décoration de la salle de La Scie.

Si vous possédez des objets des années 20-30 et si vous voulez les exposer, c'est l'occasion !

Vous pouvez les déposer dans un carton « Sou des écoles » mis à votre disposition en inscrivant votre nom et celui de l'objet déposé :

- soit dans les écoles
- soit à la mairie (pas d'objet encombrant à la mairie) aux horaires d'ouverture : lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, mardi de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 17h.

Les objets prêtés pourront être récupérés à l'endroit où ils ont été déposés.

Les membres du bureau du Sou des écoles vous remercient par avance .

## Associatif

Ski-Club



Il y avait 6,101 l d'eau dans la bourriche après la fonte de la neige... dit-on.

## Etat civil

Février

### Décès

Mireille GUILLERMET, 99 ans  
le 2 février 2013

Madeleine PHILIPPE, 85 ans  
le 2 février 2013

Annie ROSSO née GAUTHIER, 69 ans  
le 8 février 2013

Pierre GUYON, 86 ans  
le 18 février 2013

**TADÈRE**  
Conseil Général  
Mars

**Renaud Callet vous emmène**

**à Saint-Marcellin**

**Mardi 12 mars  
Mardi 26 mars**

**Tarif aller-retour : 5 €**

**N'oubliez pas de réserver au  
0820 08 38 38**

### **L'Air du Temps**

n°118 - Février 2013

**Bulletin mensuel de Rencurel**

615, rue de la mairie - 38680 RENCUREL

Tel : 04 76 38 97 48

Courriel : rencurel.mairie@orange.fr

**Dépôt légal** : février 2013

**Directeur de la publication** : Didier Lattard

**Maquette et mise en page** :  
Michel Eymard

**Tirage en 180 ex.** : Vigny-Musset Repro  
50, Allées des 2 Mondes 38100 GRENOBLE

**Ont contribué à ce numéro (textes et photos)** : Flavien Callet, Camille Duthy, Michel Eymard, Monique Eymard, Didier Lattard, Meaghan Major, Cyril Perroteau, Fabrice Rencurel et des associations.

